



« 50 ans d'engagement au service des populations sahéliennes et ouest-africaines »

Institut du Sahel

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Recrutement d'un consultant individuel chargé d'élaborer un manuel des modes de gestion communautaire des investissements productifs

Le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) a obtenu un financement de SD3C/G5 SAHEL pour le financement du programme SD3C et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds, pour effectuer des paiements au titre des prestations de services **d'un consultant individuel chargé d'élaborer un manuel des modes de gestion communautaire des investissements productifs.**

L'objectif global de la consultation est de mettre à la disposition des coordinations nationales des SD3C, un cadre de référence pour favoriser la mise en place d'infrastructures économiques durables, répondant aux besoins d'amélioration des activités économiques dans les zones transfrontalières et contribuant au développement local de leur territoire d'attache.

De façon spécifique, la mission du consultant consistera à : i) identifier et analyser les initiatives en matière de construction et gestion des infrastructures économiques d'appui au renforcement de la résilience des petits producteurs agricoles ruraux et les éleveurs pasteurs ; ii) identifier et décrire les bonnes pratiques de construction et de gestion des infrastructures économiques et iii) proposer un manuel pour la gestion des investissements productifs.

Les informations détaillées relatives à cette mission peuvent être consultées dans les termes de référence (TDR) postés sur les sites suivants : <https://insah.cilss.int/>

Le Directeur général de l'Institut du Sahel (INSAH) invite à présent les consultants individuels (à titre personnel) qualifiés à manifester leur intérêt pour fournir les services. Les consultants individuels intéressés doivent fournir leur curriculum vitae (CV) portant des informations démontrant qu'ils disposent de qualifications et d'expériences pertinentes pour fournir les services commandés.

Le marché sera attribué au consultant ayant les qualifications (diplôme et expériences professionnelles requises) et les expériences les plus pertinentes en rapport avec la présente mission. Le consultant retenu (le consultant le plus qualifié) sera invité à soumettre une proposition technique et financière, en vue de la négociation du contrat.

Les consultants intéressés sont informés que le mode de recrutement se fera conformément au fascicule III du manuel de procédures administratives, financières, comptables et de passation des marchés, version de mars 2019.

Les dossiers de candidature, composés d'un **CV détaillé (faisant ressortir les expériences pertinentes du consultant pour la présente mission justifiée par des preuves) et de la copie du diplôme exigé**, tous en langue française seront déposés ou envoyés au plus tard, **le 30 septembre 2023 avant 15 heures 00 mn T.U.**

NB : Les candidats sont informés que les expériences seront justifiées par des attestations de bonne fin ou des pages de garde et de signature du contrat sous peine de nullité. Les expériences non justifiées ne seront pas prises en compte.

L'Institut du Sahel n'est pas tenu de donner suite au présent avis à manifestation d'intérêt.

Les personnes désireuses de répondre à cet appel, sont priées de déposer leur dossier de candidature (CV + diplôme exigé + preuves des expériences et tout d'autre document pouvant prouver la qualification du consultant) aux adresses ci-dessous :

A : administration.insah@cilss.int

Copies à :

- issa.tankari@cilss.int
- frederic.conseiga@cilss.int
- Mahamadine.maiga@cilss.int

Veuillez agréer, Mesdames/Messieurs, mes salutations distinguées.

Le Directeur général, par intérim



M. Aguibou COULIBALY

A handwritten signature in blue ink, located at the bottom right of the page.



**Termes de référence pour le recrutement d'un
consultant individuel chargé d'élaborer un manuel des
modes de gestion communautaire des
investissements productifs**

Juillet 2023

1. Contexte

Le CILSS et le G5 sahel ont signé, en date du 5 février 2018, un accord cadre de Partenariat « qui vise à servir de cadre légal en vue d'instaurer une coopération fructueuse entre le CILSS et le G5 Sahel dans les secteurs couverts par leurs compétences respectives en particulier le renforcement de la résilience des populations face aux effets du changement climatique, la gestion rationnelle et la valorisation des ressources naturelles, les ressources animales et halieutiques et le développement agricole, la lutte contre l'insécurité alimentaire ».

Pour parvenir aux objectifs de cette coopération, le CILSS est identifié comme partenaire technique pouvant appuyer le G5 Sahel dans la mise en œuvre des actions prioritaires de l'axe résilience de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité. Le CILSS et le G5 Sahel se sont engagés à œuvrer ensemble pour identifier les domaines d'intérêt de coopération, en vue de l'élaboration de programmes conjoints, ainsi que la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets communs en faveur des populations vivant dans les zones transfrontalières des pays membres du G5 Sahel.

C'est sur la base de cet accord cadre que les deux parties ont engagé, à l'initiative du G5 Sahel, au mois de février 2022, des discussions sur le rôle que pouvait jouer le CILSS dans la mise en œuvre du Programme Conjoint Sahel en Réponse aux Défis Covid19, Conflits et Changements Climatiques (SD3C). Ces discussions ont abouti à la signature d'un Protocole couvrant la période de Juin 2022 à Décembre 2023 au terme duquel, une série d'activités ont été confiées au CILSS, au regard de son expertise et de la similitude de ces activités avec celles en cours d'exécution par divers projets hébergés par le CILSS.

Il faut rappeler que le SD3C, porté par le G5 Sahel + Sénégal en partenariat avec les trois agences onusiennes de Rome (FAO- FIDA-PAM-) se propose de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie du G5 Sahel pour le développement et la sécurité (SDS) à la demande des Gouvernements des 6 pays (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad). Il s'inscrit dans l'axe "Résilience et développement humain" du programme d'investissement prioritaire (PIP) du G5 Sahel et se réfère au pilier "Résilience" de la stratégie intégrée des Nations unies pour le Sahel (UNISS) puis aux objectifs stratégiques 1 et 3 du FIDA portant respectivement sur l'augmentation de la production et la résilience dans les pays du G5 Sahel.

Le SD3C est mis en œuvre sur six (6) ans avec deux (02) phases de trois (03) ans. Il est organisé en trois (03) composantes que sont (1) Augmentation de la productivité et de la production (2) Intégration économique et (3) Dialogue politique, coordination et gestion.

2. Importance des infrastructures économiques dans la stratégie d'intervention du Programme SD3C.

Les petits producteurs agropastoraux de l'espace G5 Sahel souffrent actuellement d'un accès limité au marché en raison de l'inadéquation et de l'insuffisance des investissements productifs de toute nature : infrastructures de productions, infrastructures, sanitaires et infrastructures marchandes etc. Avec les défis croissants

auxquels le Sahel est confronté, il est plus que jamais nécessaire de procéder à des investissements régionaux dans des activités de renforcement de la résilience pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et réduire les conflits autour des ressources naturelles et du régime foncier.

C'est pourquoi, le programme travaille à renforcer, sur la base d'une approche territoriale de développement socioéconomique, locale et décentralisée, les capacités de production ainsi que la performance des marchés transfrontaliers des intrants et des produits agricoles. Enfin, il appuie l'émergence d'un espace sanitaire plus sûr pour les transactions rurales de produits agricoles et d'élevage et pour les acteurs du marché, avec des infrastructures adaptées et un comportement approprié.

En construisant/réhabilitant des marchés territoriaux le long des zones frontalières, des couloirs de bétail et des parcs de quarantaine, des pistes agricoles, et en promouvant des transactions sûres, le programme va contribuer à garantir que la demande puisse atteindre les producteurs, leur permettant en retour d'accéder aux marchés urbains et régionaux. Il est attendu que les marchés réhabilités permettent le respect des règles sanitaires pour mieux approvisionner les zones urbaines tout en assurant une meilleure santé des acteurs du marché, c'est un aspect dont l'importance est démontrée par la pandémie COVID-19. Grâce à l'amélioration de la production et des ventes, la population cible bénéficiera d'une meilleure sécurité alimentaire, d'une plus grande mobilité sociale et de meilleures conditions de santé.

En outre, comme la population locale bénéficie des investissements, la confiance dans l'État sera renforcée et les groupes rebelles potentiels seront marginalisés.

3. Justification de l'élaboration d'un manuel de gestion communautaire des investissements productifs

Conscients de l'importance des investissements productifs dans l'amélioration des performances des activités agropastorales, les Etats avec l'appui des partenaires techniques et financiers se sont mis, très tôt, dans le financement de la construction de nombreuses infrastructures économiques rurales. Ces infrastructures qui pourraient être considérées comme les infrastructures de première génération étaient conçues de telle sorte que leur gestion et leur exploitation incombaient directement aux services techniques décentralisés avec, dans beaucoup de cas, une certaine influence des autorités coutumières. Le rôle des usagers aussi bien dans la conception que la gestion des infrastructures a été très souvent marginal, voire inexistant. Quant aux modalités d'accès à ces infrastructures, elles ont rarement été formalisées et la gratuité en était la règle même lorsque ces infrastructures étaient en mesure de générer des ressources financières non négligeables.

Les crises économiques et financières que les Etats ont traversées au milieu des années 80' ont sonné le glas de ce mode de gestion en raison d'une absence d'alternatives pour financer l'entretien et l'exploitation des ouvrages. Plusieurs infrastructures sont de ce fait tombées en désuétude et cessé d'assurer de manière satisfaisante les services pour lesquels elles ont été mises en place.

La solution palliative semble avoir été trouvée avec la vague de décentralisation qui a marqué le milieu des années 90', en vertu de laquelle, la gestion des infrastructures communautaires a été confiées aux municipalités. Ces dernières devraient œuvrer à la rentabilisation de ces investissements pour, non seulement renflouer leur budget, mais aussi en assurer la pérennisation, grâce à la perception des taxes sur les

activités qui se déroulent sur ces infrastructures. Toutefois, dans la pratique, ces entités ont accordé la priorité au financement des budgets des mairies avec une faible attention aux dépenses d'entretien des infrastructures.

Les taxes des marchés faisant partie des sources de recettes les plus sûres, une tendance à la démultiplication de ces taxes a été constatée. Ce problème de surtaxations a été exacerbé par un manque de transparence dans les mécanismes de prélèvement de ces taxes. En réponse, les acteurs ont développé des stratégies de contournement pour éviter de payer ces taxes qui constituent un fardeau de plus en plus lourd sur leur activité.

Dans le cas particulier des marchés à bétail, l'une des conséquences est le refus de fréquenter le marché et l'organisation des transactions dans des espaces non contrôlés.

Une autre cause du refus de la fréquentation des marchés est l'insuffisante implication des acteurs des marchés dans le choix des sites de construction, le choix des caractéristiques techniques pour la construction ainsi que dans les mécanismes de gouvernance des marchés. De nombreuses exemples d'infrastructures construites à grands frais mais abandonnées existent dans la sous-région.

La montée en puissance des organisations à tous les niveaux de la chaîne des valeurs s'est accompagnée par une forte revendication jouer un rôle plus éminent dans les processus de construction et gestion des marchés et des infrastructures économiques. Cette revendication a trouvé un écho favorable auprès des bailleurs des fonds devenus de plus en plus regardant sur la prise en compte de la dimension pérennisation des ouvrages qu'ils financent. Les nouveaux modes de gestion apparus suite à ce renouvellement des paradigmes sont conçus avec pour dénominateurs communs, (i) d'un large consensus autour des projets de construction conçus comme un pôle de développement local, (ii) une forte implication des usagers dans les mécanismes de gestion, (iii) une fiscalisation rationnelle et transparente (iv) une allocation plus équilibrée des recettes davantage sensibles à la pérennisation de l'infrastructure. Les nouveaux modes de gestion les plus répandus sont la cogestion entre les mairies les acteurs, la délégation de la gestion à des organisations professionnelles des acteurs, à la mise en concession de la gestion à un acteur privé du domaine.

Les pays du SD3C voudraient tirer profit des différentes expériences réussies en matière de gestion communautaire pour mettre au point un mode de gestion innovant pour la construction et la gestion de infrastructures qu'il prévoit de mettre en place.

4. Objectifs de la consultation

L'objectif global de la consultation est de mettre à la disposition des coordinations nationales des SD3C, un cadre de référence pour favoriser la mise en place d'infrastructures économiques durables, répondant aux besoins d'amélioration des activités économiques dans les zones transfrontalières et contribuant au développement local de leur territoire d'attache.

Phase-1 : La préparation de l'intervention. Cette phase peut regrouper six (6) étapes chronologiques, à savoir : (i) la réunion de briefing ; (ii) la rédaction de la Note de cadrage méthodologique ; (iii) l'analyse documentaire et les rencontres des PP ; (iv) la rédaction du plan du manuel de gestion des investissements productifs.

Phase-2 : La mission de terrain. Nécessaire pour le consultant, en vue de visiter certains marchés et rassembler les données manquantes, d'informer et de sensibiliser les acteurs locaux pour leurs participations à la planification et à la gestion des investissements et les difficultés d'application sur le terrain afin d'en tenir compte des dernières volontés des bénéficiaires. Cette étape pourrait se faire par des entretiens téléphoniques, ou le recueil des informations par des questionnaires.

Phase-3 : La rédaction des rapports contractuels. Il s'agit du manuel de gestion des investissements productifs provisoire. L'intégration des amendements proposés par les acteurs aboutit au rapport final.

7. Durée et période de réalisation

La durée de la mission ne doit pas excéder 45 jours calendaires de préférence pendant la période de septembre à octobre 2023.

8. Mandat du consultant

Le Consultant a pour mandat d'élaborer un manuel de gestion des investissements productifs notamment les marchés à bétail, et autres infrastructures dans le domaine de l'élevage, Ce travail doit se faire sur base des données et expériences du PRAPS qui seront complétés par des données collectées auprès des acteurs et d'autres partenaires.

Dans toutes les étapes de la démarche, le prestataire aura à impliquer les parties prenantes concernées, à élaborer un manuel de gestion des investissements productifs.

9. Profil du Consultant

- Diplôme universitaire de niveau Bac +5 minimum, spécialiste du développement rural, ou autre diplôme équivalent (de préférence en pastoralisme, agropastoralisme ou discipline connexe) ;
- Avoir au moins dix ans d'expérience professionnelle à des postes de responsabilités élevées dans le domaine de la gestion des projets de développement rural dans une administration nationale ou régionale (élevage, pastoralisme agriculture, chaîne de valeurs, gestion des ressources naturelles) ;
- Au moins 5 ans d'expérience pertinente sur la problématique de gestion des espaces et parcours pastoraux, des politiques, stratégies, résolutions et accords sur la transhumance et la gestion des ressources et infrastructures pastorales ;

6 

Les objectifs spécifiques sont :

- Identifier et analyser les initiatives en matière de construction et gestion des infrastructures économiques d'appui au renforcement de la résilience des petits producteurs agricoles ruraux et les éleveurs pasteurs ;
- Identifier et décrire les bonnes pratiques de construction et de gestion des infrastructures économiques ;
- Proposer un manuel pour la gestion des investissements productifs.

5. Résultats attendus

- Une Note de Cadrage (NC) méthodologique validée par les parties prenantes, est déposée. Celle-ci contiendra les outils (canevas du manuel, guide d'entretien, chronogramme, liste des parties prenantes amendée pour tenir compte des nouveaux partenaires et leurs différentes approches en matière de réalisation des investissements), la démarche du consultant permettant d'approcher, les acteurs et bénéficiaires afin d' Identifier et analyser les initiatives et les difficultés en matière de construction et gestion des infrastructures économiques d'appui au renforcement de la résilience des petits producteurs agricoles ruraux et les éleveurs pasteurs la liste de son personnel. La NC sera déposée avant la signature du contrat par les différentes parties (Projet et Consultant).
- Un Rapport d'étape est déposé. Celui-ci contiendra, en subsistance, l'identification et la description des bonnes pratiques de construction et de gestion des infrastructures économiques, les approches des partenaires, y compris l'expérience des bénéficiaires directs des investissements. Il s'inspirera notamment des différentes étapes d'ingénierie sociale adoptées par le PRAPS en vue d'obtention des accords parties et les renforcements des capacités des structures de gestion.
- Un manuel de gestion des investissements productifs et ses Annexes.

6. Méthodologie :

Cette méthode est indicative et de ce fait, il revient au prestataire de la compléter en tenant compte de sa propre vision, sa compréhension de l'étude et son expérience. La méthode qu'il aura proposée doit correspondre à la réalité, respecter les textes en vigueur cadrer avec la vision du projet et avoir un contenu technique qui permet d'atteindre les résultats prévus par les présents TDR.

Le Consultant tiendra compte des résultats des différents documents réalisés par le PRAPS, PREDIP, et autres initiatives afin de bâtir sa méthodologie. Il doit en effet utiliser les données rapportées du PRAPS, notamment les données physiques quantitatives et qualitatives) produits à travers une démarche globale prenant en compte l'ingénierie sociale, la réalisation des plans et le screening environnemental.

Les trois phases ci-après sont proposées à titre indicatif : (i) la préparation de l'intervention ; (ii) la mission de terrain ; (iii) la rédaction des rapports contractuels (manuel de gestion des investissements productifs provisoire et final).

- Avoir dirigé ou travaillé dans des unités de mise en œuvre des projets d'investissements ruraux, notamment dans le domaine du pastoralisme, du commerce du bétail ou du développement des chaînes des valeurs ;
- Justifier de solides références de travail dans les domaines de l'approche participative, la planification participative communautaire, les techniques de négociation, gestion des parcours/infrastructures et pâturages et vie associative/Genre et développement ;
- Avoir réalisé des études socio-foncières des aménagements pastoraux dans la sous-région ;
- Justifier de solides références de travail prouvant une bonne connaissance du Sahel et des dynamiques commerciales entre les pays sahéliens et les pays côtier.

L'Institut du Sahel se réserve le droit de ne pas laisser une suite à cette procédure.